

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 6 octobre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2015

2015 DVD 189 Station-service et de distribution de carburants 28 à 36 rue de Reuilly (12^{ème}) - Contrat administratif d'occupation du domaine public avec la société PICOTY Réseau SAS.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 15 septembre 2015, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec la société PICOTY Réseau SAS, le contrat administratif d'occupation du domaine public pour l'exploitation de la station-service et de distribution de carburants située rue de Reuilly à Paris 12^{ème}, pour une durée de 12 ans ;

Vu l'avis du Conseil du 12^{ème} arrondissement en date du 14 septembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la société PICOTY Réseau SAS, le contrat administratif d'occupation du domaine public annexé à la présente délibération et qui a pour objet l'exploitation de la station-service et de distribution de carburants située rue de Reuilly à Paris 12^{ème}, pour une durée de 12 ans.

Article 2 : Les recettes seront constatées au chapitre 70 et divers articles dont 7033 et 70388, rubrique 820, mission 444 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2015 et suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO